


ÉLIGIBLE
APPORT-
CESSION
(150-0 B TER)

FPCI
NextStage
Capital
Entrepreneur II

L'AVENIR APPARTIENT
AUX ENTREPRENEURS
INVESTISSEURS



SOMMAIRE

- 3** NEXTSTAGE AM
 - 4** STRATÉGIE
& CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE
 - 6** EXEMPLES D'INVESTISSEMENT
& TRACK-RECORD
 - 7** CLUB CAPITAL ENTREPRENEUR
 - 8** LES ENTREPRENEURS PARLENT DE
NEXTSTAGE AM
- 

AVERTISSEMENT

Le Fonds sera un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) dont les parts ne pourront être souscrites, ou acquises, que par des clients tels que définis par l'article 423-49 du Règlement Général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que les objectifs de retour sur investissement du Fonds seront atteints ou que les montants investis seront remboursés. Veuillez consulter l'intégralité des facteurs de risques présentés en fin de document.

NEXTSTAGE AM, ENTREPRENEUR INVESTISSEUR DEPUIS 2002

Créée en 2002 NextStage AM est une société de gestion indépendante qui compte aujourd'hui 6 associés pour 30 professionnels. La société de gestion, pionnier du Capital-Développement en France, se démarque par son approche d'entrepreneur-investisseur, et l'implication de sa direction dans l'écosystème entrepreneurial et financier.

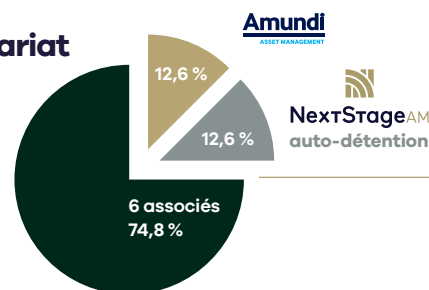
Les équipes d'investissement ont pu accompagner de très belles histoires d'entrepreneurs, dont notamment :



CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

- 1 Md€ levés** depuis l'origine
- 163 investissements** depuis 2002
- 77 sociétés** en portefeuille
- 42 véhicules d'investissement** depuis 2002
- 30 professionnels** dont **16** dédiés à l'investissement

Actionnariat



RÉCOMPENSES



2015 : Gold Award :
Best European Growth Private Equity Fund – Private Equity Exchange & Awards



2017 : Distinction spéciale :
Best European Growth Private Equity Fund – Private Equity Exchange & Awards



2019 : Prix de la rédaction –
Catégorie Capital Investissement –
Les pyramides de la gestion de patrimoine – Investissement Conseil



2021 : Prix de la rédaction –
Catégorie Capital Investissement –
Les pyramides de la gestion de patrimoine – Investissement Conseil

Méthodologies disponibles sur www.private-equity-exchange.com & www.pyramidesgestionpatrimoine.fr
ces prix ne préjugent pas des résultats futurs de fonds ou de la société de gestion

ENGAGEMENTS ESG



2012 : PRI

Soutenir les ambitions ESG de l'ONU et promouvoir les initiatives en matière d'investissement responsable.



2015 : GAÏA RATING

1^{ère} rédaction de notre rapport annuel Gaïa Index pour le suivi ESG des participations cotées.



2017 : PWC

Revue annuelle des pratiques ESG des sociétés du portefeuille et publication des résultats dans un rapport annuel dédié.



2019 : SISTA

Réduire le gap de financement des entrepreneures au féminin et de la part des femmes au sein des sociétés de gestion de portefeuille.



2020 : LABEL RELANCE

Labellisation Relance de notre Programme Championnes, pour soutenir en fonds propres les PME et ETI françaises.



2021 : INITIATIVE CLIMAT INTERNATIONAL

Soutenir l'action concertée d'acteurs engagés du capital-investissement contre le dérèglement climatique.

FPCI NEXTSTAGE CAPITAL ENTREPRENEUR II : L'AVENIR APPARTIENT AUX ENTREPRENEURS INVESTISSEURS

INVESTIR INDIRECTEMENT DANS LES PME ET ETI DE DEMAIN

Le **FPCI NextStage Capital Entrepreneur II** investira dans une quinzaine de sociétés rigoureusement sélectionnées par les équipes d'investissement : rentables ou en phase de rentabilité, aux business models éprouvés et générant un volume d'affaires compris entre 5 et 500 M€.

Le fonds sera composé à **75 % minimum de rachats d'actions** (prise de contrôle) et augmentations de capital, et à 25 % maximum libre investi dans des PME.

Le FPCI NextStage Capital Entrepreneur II financera ses entrepreneurs à horizon de 5 ans.

5 EXPERTISES AU SERVICE DES PARTICIPATIONS



Innovation

Améliorer la récurrence du modèle, enrichir, continuer à investir fortement en R&D pour conserver une position de «lead» sur le marché



Croissances externes

+ de 340 acquisitions depuis 2002 & réussites dans la conduite de « build-up »



Internationalisation

Accompagnement du déploiement international par croissance interne ou M&A (Europe, US, Afrique et Asie)



Renforcement des équipes

Aide au renforcement des équipes (commercial, marketing, digital, direction financière etc.)

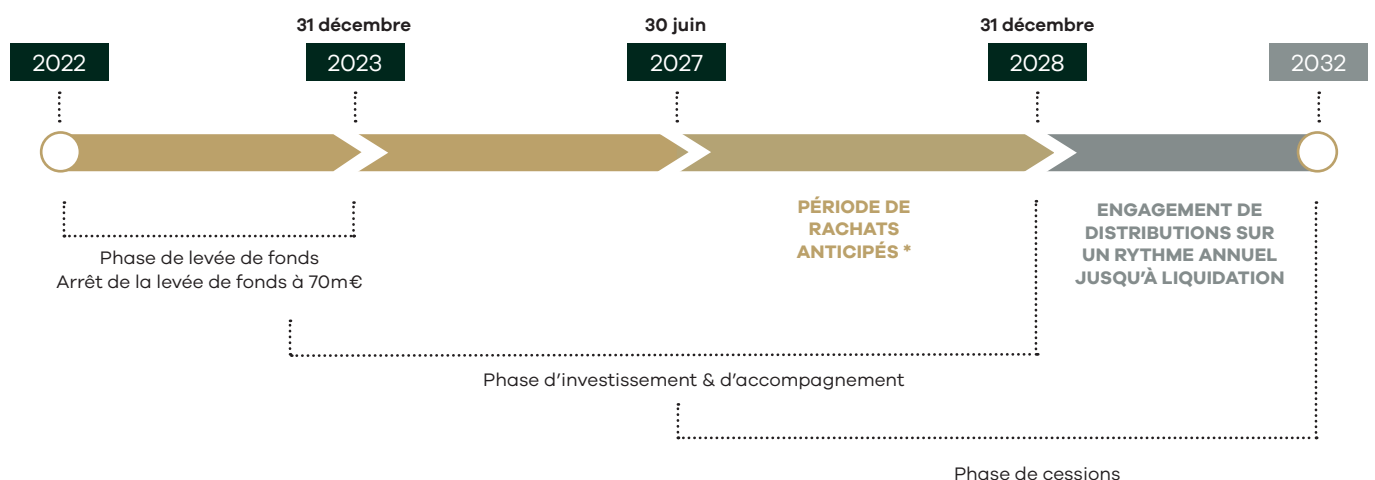


Optimisation financière

Mise en place d'outils de pilotage de la performance & accompagnement logistique

CYCLE DE VIE DU FONDS : DISTRIBUTIONS

La période d'investissement du FPCI NextStage Capital Entrepreneur II est compatible, dans le cadre du remploi de plus-value de cession visé par l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts, avec tout engagement de souscription intervenant au maximum 24 mois après la date de cession de l'entreprise.



* Les demandes de rachat de Parts sont limitées, pour un Exercice Comptable, à cinq pour cent (5%) de l'Actif du Fonds.

Dans le cadre où certaines des sociétés en portefeuille nécessiteraient plus de temps pour arriver à leur potentiel de croissance maximal, le fonds pourra être prorogé 3 ans (maximum jusqu'à 2032).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FPCI NEXTSTAGE CAPITAL ENTREPRENEUR II

L'investissement dans le FPCI NextStage Capital Entrepreneur II présente un risque de perte en capital et une durée de blocage des parts de 7 ans à compter de sa date de constitution, prorogeable 3 fois un an maximum sur décision de la société de gestion.

Fonds	FPCI NextStage Capital Entrepreneur II
Société de gestion	NextStage AM
Type	Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Taille	€ 70 million max.
Investissement Minimum	100 000 €
Taux de Hurdle*	20% de performance
Carried Interest	20%
Commissions de gestion / an	2,90%
Frais de fonctionnement supportés par le Fonds	0,30%.
Droits d'entrée	3,0% max.
Auditeur	KPMG
Dépositaire	SGSS
Avocat (note fiscale)	Allen & Overy
Fin de la période de commercialisation	31/12/2023
Durée de vie	7 ans (prorogeable 3 fois 1 an)
Phase d'investissement	5 ans (prorogeable 2 fois 1 an)
Valorisation	Semestrielle
Classification SFDR**	Article 8

DES GÉRANTS AUX INTÉRÊTS ALIGNÉS*

Le déclenchement de l'intéressement à la performance sera réalisé uniquement si le fonds dépasse une performance de 20%. Si le FPCI rembourse plus de 120% du nominal initial (net de frais de gestion) aux souscripteurs de parts A et C, l'investissement des gérants à leurs côtés génère un intéressement à hauteur de 20% de la performance. En revanche, lorsque l'objectif n'est pas atteint, les souscripteurs des parts A et C conservent 100% de la plus-value. Ce mécanisme permet d'aligner les intérêts entre les souscripteurs des parts A et C et les gérants de NextStage AM.

ILS FONT PARTIE DE L'ÉCOSYSTÈME NEXTSTAGE



Le fonds présente un risque de perte en capital. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que les objectifs de retour sur investissement du Fonds seront atteints ou que les montants investis seront remboursés.

*De telles prévisions ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures.

**SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS PRÉCÉDEMMENT RÉALISÉS DANS LE CADRE DE PRODUITS SIMILAIRES, NE PRÉSAGEANT PAS DES INVESTISSEMENTS FUTURS



Activité : One-stop-shop de la transition énergétique.

Pourquoi ? Opérateur intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur, sur des marchés en forte croissance, et bénéficiant d'un partenariat stratégique avec le Groupe Renault.

Stratégie de développement : Devenir la référence française de la transition énergétique, via l'intensification du maillage territorial et le développement du tiers-investissement.



Activité : Plateforme digitale permettant aux dirigeants de PME de gérer les avantages salariés hors rémunération, de leurs collaborateurs.

Pourquoi ? NextStage AM a perçu en Wiismile une offre différenciante, un positionnement à forte valeur ajoutée, un modèle économique rentable et récurrent avec un potentiel de développement important.

Stratégie de développement : Devenir la plateforme digitale numéro 1 des PME françaises via de la croissance organique et des projets de croissances externes stratégiques.



Activité : Plateforme globale de partnering entre grandes entreprises de l'industrie pharmaceutique et sociétés biotechnologiques.

Pourquoi ? Inova est leader sur le marché du « partnering » dans l'univers du médicament. Ses clients grands comptes lui assurent une récurrence de chiffres d'affaires. 40 clients parmi le top 50 des acteurs de l'industrie pharma.

Stratégie de développement : Exploiter le potentiel actuel tout en développant une solution dédiée aux biotechs en recherche de financements et d'opportunités de partenariats.

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.nextstage.com

FOCUS SUR NOS DERNIERS FONDS PROFESSIONNELS DE CAPITAL INVESTISSEMENT LEVÉS

Le FPCI NextStage Capital Entrepreneur II est l'opportunité pour ses entrepreneurs-investisseurs d'investir dans une stratégie institutionnelle qui présente un track-record compétitif depuis 2009.

PROGRAMME CHAMPIONNES 2020 :
FPCI NextStage Championnes III &
FPCI NextStage Capital Entrepreneur

8 PME accompagnées
au 31.12.2021

110 M€ engagés

Objectif de TRI : >10%

PROGRAMME CHAMPIONNES 2009 :
FPCI NextStage Championnes II

11 PME accompagnées

69 M€ engagés

+19,7% TRI brut moyen
(Performance annualisée)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

CLUB CAPITAL ENTREPRENEUR

REJOIGNEZ L'ÉCOSYSTÈME PRIVILÉGIÉ NEXTSTAGE AM

PARTICIPEZ À NOTRE CLUB CAPITAL ENTREPRENEUR

Un moment d'échange privilégié au cœur de l'écosystème développé par NextStage AM !

Trois fois par an, NextStage AM réunit son écosystème d'entrepreneurs et d'investisseurs autour d'une thématique avec l'intervention d'un entrepreneur prestigieux.

Nos équipes ont ainsi l'opportunité de rapprocher différents acteurs avec pour objectif de créer des synergies au sein de notre écosystème, permettant à nos investisseurs d'avoir l'opportunité d'échanger avec les dirigeants des sociétés en portefeuille autour de leurs activités, leurs challenges et leurs succès.



Manuela d'Halloy,
Présidente du Club
Entrepreneurs NextStage

« Créer un écosystème entrepreneurial vertueux, renforcer l'intelligence collective, initier des rencontres humaines chaleureuses, c'est tout l'esprit du Club Entrepreneurs NextStage »

ACTIVITÉS REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CLUB CAPITAL ENTREPRENEUR



Métallurgie



**Grande
Consommation**



BTP



Infrastructure



**Mobilité
Urbaine**



Formation



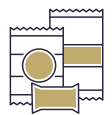
Crèches



**Transport
Médical**



**Dépollution
des sols**



Snacking



**Gestion
de Patrimoine**



Logiciel SaaS



NEXTSTAGE AM

PARTENAIRES DES ENTREPRENEURS DE CROISSANCE DEPUIS 2002



« Nous tenons à remercier NextStage AM qui a cru à notre vision des médias et qui l'a accompagnée. Ce n'était pas forcément évident il y a 9 ans. Aujourd'hui l'histoire a donné raison à notre approche. Konbini franchit une nouvelle étape dans la continuité, avec de nouveaux projets tant en France qu'à l'international. »

David Creuzot & Lucie Beudet
FONDATEURS DE KONBINI

« Merci à toute l'équipe NextStage pour son aide, son énergie et sa disponibilité. Le métier d'entrepreneur peut parfois ressembler à un parcours difficile mais nous avons trouvé auprès de NextStage un soutien précieux dans le développement de notre projet. Nous avons le sentiment de faire partie d'une grande famille. »

Yves Conan & Antoine Delon
LINXEA



« L'arrivée de NextStage AM dans notre capital nous a permis de nous doter non seulement des moyens de renforcer notre présence territoriale en France afin d'être au plus près de nos clients et nos chantiers ; mais également son accompagnement opérationnel et stratégique nous a aidé à nous structurer pour saisir les opportunités de ce marché en pleine croissance. Au-delà de cette performance, nous sommes très heureux de la relation de confiance tissée avec NextStage AM, qui s'est révélé être un partenaire au sens « entrepreneur-investisseur » engagé à nos côtés. »

Stéphane Rihouey
PRÉSIDENT DE SOLÉO SERVICES



« L'indéfectible soutien de NextStage AM, incarné par Julien Potier, son adhésion à notre projet, à nos valeurs et son savoir-faire d'entrepreneur-investisseur ont été essentiels au développement d'OFA. Durant ces trois années et demi, l'authenticité des relations développées ont été la base de notre croissance en France et nous ont permis de pénétrer le marché européen. Plus que jamais, notre société a devant elle de solides perspectives de développement. »

Renaud Sornin
CO-FONDATEUR & PRÉSIDENT DU GROUPE OFA



« L'arrivée de NextStage AM dans notre capital nous a permis de structurer notre management et de déployer une offre globale d'aménagement paysager pour des acteurs publics et privés grands comptes. Leader en région PACA, nous sommes devenus un acteur reconnu sur le plan national, tout en ayant conservé notre ADN fondé sur la qualité des services - matériaux et l'amour de la nature. »

Sandrine Martin, Directrice Générale & Jean-Daniel Hernandez, Président
GROUPE BOTANICA



« NextStage, pour moi, c'est d'abord l'aiguillon qui nous rappelle que nous devons, dans notre quotidien, prendre le temps d'apporter des réponses aux questions qui naissent dans l'exercice du business. Ces « STOP » dans nos vies d'entrepreneurs sont une nécessité et un moment privilégié : Merci à Jean-David, jamais à court de questions, merci à Michaël, qui nous accompagne depuis le début avec rigueur et sympathie et à Marie-Léa, qui permet à notre équipe d'avancer au quotidien. »

Michaël Haut
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE ACORUS



RISQUES

Risque de perte en capital

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. Le souscripteur potentiel est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Aucune garantie ne peut être donnée sur la rentabilité future des Investissements. Les souscripteurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Par conséquent, il est vivement conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers financiers en faisant référence à leur propre situation et leur aversion au risque, concernant les conséquences financières d'un investissement dans le Fonds.

Absence de garantie de distributions

Un investissement dans le Fonds doit être considéré comme un investissement à haut risque. Rien ne garantit que le Fonds soit en mesure d'investir son capital à des conditions optimales ou générer des bénéfices pour les Porteurs de Parts. En conséquence, rien ne garantit que des distributions au profit des Porteurs de Parts soient réalisées, avant ou lors de la liquidation, la résiliation ou la dissolution du Fonds.

Risque de liquidité

Les Parts du Fonds sont des titres financiers librement négociables, sous réserve des dispositions du Règlement. Les Porteurs de Parts ne peuvent pas demander le rachat de leurs Parts par le Fonds pendant sa durée de vie. Aucun mécanisme contractuel n'a été mis en place afin d'assurer la liquidité des Parts. Bien que les Parts fassent l'objet d'une Valeur Liquidative établie semestriellement par la Société de Gestion sur la base de la méthodologie déterminée par la Société de Gestion, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe et que les Porteurs de Parts puissent vendre leurs Parts avant la fin de la durée de vie du Fonds.

Risque d'illiquidité des Actifs du Fonds

Conformément à sa politique d'investissement, le Fonds a pour objet principal d'investir dans des entreprises de taille moyenne, dont les titres financiers ne sont pas admis sur un Marché et sont donc peu ou pas liquides. Bien que la Société de Gestion ait pour objectif d'organiser la cession de ses Investissements dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à recevoir des liquidités de ses Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités. De plus, les placements dans des sociétés non cotées sont souvent plus risqués que dans des sociétés cotées. Les investissements non cotés peuvent aussi mettre plusieurs années pour arriver à maturité. Ainsi, tandis que la performance du Fonds à long terme peut être satisfaisante, le Fonds peut afficher une plus faible performance sur les premières années. En conséquence, les Porteurs de Parts doivent avoir la capacité financière et la volonté d'accepter les risques et le manque de liquidité associés à un tel placement. Enfin, le marché secondaire pour la cession des Investissements est un marché encore peu mature et souvent propice à l'application de décote. Cela peut également limiter les

capacités de la Société de Gestion à trouver de la liquidité sur la cession des Investissements.

Risques liés à la valorisation des Sociétés du Portefeuille

Les Sociétés du Portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur selon les modalités décrites dans le Règlement. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des Actifs du Fonds et à calculer la Valeur Liquidative des Parts. En raison de la difficulté de valorisation des actifs sous-jacents, la Valeur Liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille du Fonds. La conjoncture économique générale et/ou les conditions politiques peuvent affecter les activités des Investissements du Fonds. La juste valeur de chaque Investissement peut baisser pour un certain nombre de raisons indépendamment des décisions et des engagements du Fonds et de la Société de Gestion. En conséquence, les Porteurs de Parts pourraient ne pas récupérer le capital investi ou ne pas obtenir le retour sur investissement qu'ils ont prévu.

Risque lié à la gestion

Les Porteurs de Parts s'en remettent entièrement à la Société de Gestion pour conduire et gérer les affaires du Fonds. Les Porteurs de Parts ne peuvent pas s'engager activement dans la gestion et l'activité du Fonds. Les Investissements acquis par le Fonds n'ont pas encore été identifiés et les Porteurs de Parts n'auront pas la possibilité d'évaluer les informations économiques, financières et autres informations pertinentes qui seront utilisées par la Société de Gestion pour décider si elle doit ou non effectuer un investissement particulier. Le succès du Fonds repose en grande partie sur l'expertise de l'équipe d'investissement de la Société de Gestion, dans la sélection et la gestion des Investissements ainsi que dans sa capacité à mettre en œuvre la stratégie d'investissement pour le compte du Fonds et à générer un rendement suffisant. On ne peut avoir l'assurance que les membres de l'Équipe d'Investissement continueront à exercer leur activité au sein de la Société de Gestion pendant toute la durée de vie du Fonds ou que la poursuite de leur association avec la Société de Gestion garantira la réussite future du Fonds. La perte de membres de l'Équipe d'Investissement pourrait avoir un effet défavorable important sur le Fonds.

Vous devez prendre connaissance de l'ensemble des risques détaillés en Annexe II du Règlement.



NextStageAM

19 avenue George V
75008 Paris – France
+33 1 53 93 49 40
info@nextstage.com